

Réunion de bureau

**ASA Théry**

**Compte-rendu de la réunion dy syndicat du 20 juin 2023**

**Lieu** : Par échange de mails

**Heures** : sans objet

**Rédacteur** : Hubert Pajot de Sorbier

**Votants** : Pauline Demitriades, Joëlle Euvé, Anne Marchal, Maureen Pichon de Bury, Philippe Edinger, Norddine Bennani, Cyril Boulard, Hubert Pajot de Sorbier, Louis Vallin

**Ordre du jour** :

1. Signature feuille de présence
2. Validation CR réunion de la précédente réunion
3. Approbation du compte de gestion 2022
4. Approbation du mode de calcul de la redevance 2023
5. Travaux 2023 : validation du périmètre et choix du prestataire

## 1 Signature feuille de présence

Sans objet car réunion avec vote par échanges de mails.

## 2 Approbation du compte rendu de la précédente réunion

Texte de la résolution I : les syndics présents ou représentés approuvent sans réserve le compte rendu de la réunion du syndicat du 20 avril 2023.

La résolution 1 est approuvée à l'unanimité des membres du syndicat

## 3 Approbation du compte de gestion 2022

Texte de la résolution II : Les syndics titulaires présents ou représentés approuvent les comptes de Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Nanterre pour l'exercice 2022.

Extrait de Cadre 6, soit :

- RECETTE 2022	: 150.954,58 €
- DÉPENSE 2022	: 110.988,32 €
- RESULTATS SUR EXERCICE	: 39.966,26 €
- EXCÉDENT A FIN 2021	: 201.333,21 €
- EXCÉDENT CUMULE A FIN 2022	: 199.097,89 €

Pour mémoire, il s'agit du compte de gestion qui comporte des spécificités de la comptabilité publique. Les comptes 2022 de l'ASA Théry ont été validés par le SIE.

La résolution II est approuvée à l'unanimité des membres du syndicat

## 4 Approbation du mode de calcul de la redevance 2023

Texte de la résolution III : Après approbation par l'Assemblée annuelle des propriétaires du 26 avril 2017 du nouveau mode de calcul des redevances syndicales, le Syndicat fixe pour l'année 2023 la redevance syndicale à : 50 € + 0,12 € x m<sup>2</sup>

Pour mémoire, le mode de calcul de la redevance reste inchangée par rapport à 2022

La résolution III est approuvée à l'unanimité des membres du syndicat

## 5 Travaux 2023 : validation du périmètre et choix du prestataire

Rappel : nous avons consulté EUROVIA et COLAS (SRBG ne sous répondant pas depuis plusieurs années)

Périmètre max : réfection Avenue Joffre de Théry à la ville de la Celle Saint-Cloud, impasse Théry, mise à niveau regards av Rueil, marquage, traitement de 20 nids de poule

Joëlle et Hubert préconisent de :

- Faire appel à COLAS car ils sont moins cher pour un périmètre équivalent
- planifier les travaux en septembre
- réduire le périmètre (décaler impasse Théry) pour rester dans le budget
- si nécessaire limiter le nombre de nids de poule

Texte de la résolution IV : les membres présents ou représentés décident de confier les travaux 2023 à la société COLAS et mandatent Joëlle et Hubert pour finaliser le périmètre afin rester dans le budget (96.000 TTC). Les pistes d'économies sont : le décalage de l'impasse Théry, la limitation du nombre de nids de poule traités, toute négociation commerciale.

La résolution IV est approuvée à l'unanimité des membres du syndicat